CC Sud Côte Chalonnaise (Siren : 247104094)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Buxy
Arrondissement	Chalon-sur-Saône
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	06/09/2000
Date d'effet	06/09/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. ANDRE COUPAT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Impasse des marbres
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71390 BUXY
Téléphone	03 85 92 18 18
Fax	03 85 92 18 19
Courriel	secretariat@ccscc.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 893

Densité moyenne	36,89

Périmètre

Nombre total de communes membres : 30

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Bissey-sous-Cruchaud (217100346)	350
71	Bissy-sur-Fley (217100379)	111
71	Buxy (217100700)	2 282
71	Cersot (217100726)	133
71	Châtel-Moron (217101153)	90
71	Chenôves (217101245)	223
71	Culles-les-Roches (217101591)	201
71	Fley (217102011)	238
71	Germagny (217102169)	213
71	Granges (217102250)	533
71	Jully-lès-Buxy (217102474)	368
71	Marcilly-lès-Buxy (217102771)	676
71	Messey-sur-Grosne (217102961)	754
71	Montagny-lès-Buxy (217103027)	231
71	Moroges (217103241)	593
71	Rosey (217103746)	169
71	Saint-Boil (217103928)	489
71	Sainte-Hélène (217104264)	479
71	Saint-Germain-lès-Buxy (217104223)	291
71	Saint-Martin-d'Auxy (217104496)	95
71	Saint-Martin-du-Tartre (217104553)	156
71	Saint-Maurice-des-Champs (217104611)	63
71	Saint-Privé (217104710)	77
71	Saint-Vallerin (217104850)	285
71	Santilly (217104983)	148
71	Sassangy (217105014)	172
71	Saules (217105030)	128
71	Savianges (217105055)	82
71	Sercy (217105154)	106
71	Villeneuve-en-Montagne (217105790)	157

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif *Protection et mise en valeur de l¿environnement : . Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement non Collectif (S.P.A.N.C.)*

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Protection et mise en valeur de l¿environnement : .Collecte, transport, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés .Sensibilisation de la population à la réduction des déchets

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Protection et mise en valeur de l¿environnement : .Collecte, transport, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés .Sensibilisation de la population à la réduction des déchets

- Autres actions environnementales

Engagement de la démarche TEPOS (territoire à énergie positive)

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Politique du logement et du cadre de vie : soutien aux actions visant à lutter contre la précarité énergétique des logements anciens (de plus de 15 ans) occupés par des foyers modestes, dans le cadre d'opérations menées en lien avec l'ANAH.

- Action sociale

Actions sociales : . . Création, gestion et entretien des relais d'assistantes maternelles . Aide à l¿abonnement de la téléalarme auprès des personnes âgées, selon les critères suivants : habiter sur le territoire communautaire, être âgé d'au moins 70 ans et ne pas être bénéficiaire de l'APA . Soutien financier aux associations en charge du portage des repas à domicile, par le biais de conventions, en faveur des personnes non imposables . Soutien financier à une banque alimentaire . Création, entretien et gestion de services sociaux en faveur de l'enfance et de la petite enfance, dont les multi-accueils et les accueils de loisirs sans hébergement, à l'exception des garderies et des accueils périscolaires. .

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

. Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire les futures zones d'activité dont la superficie est supérieur à deux hectares.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

Aménagement, entretien et gestion de zones d?activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d?intérêt communautaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développement économique : . Actions de développement économique d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaires : - prospection, accompagnement des porteurs de projet désireux de s'implanter sur le territoire communautaire - promotion économique de la communauté de communes : actions de communication - création, aménagement, entretien et la gestion des nouvelles pépinières d'entreprises et des nouveaux ateliers relais

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire tout nouvel équipement et les équipements existants cités dans la liste figurant en annexe des statuts de la communauté de communes du Sud de la Côte Chalonnaise.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Associations : . soutien aux animations culturelles, éducatives et sportives organisées par une ou plusieurs associations conformément aux conditions de participations fixées au sein du règlement intérieur

- Activités sportives

Associations : . soutien aux animations culturelles, éducatives et sportives organisées par une ou plusieurs associations conformément aux conditions de participations fixées au sein du règlement intérieur

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Aménagement de l'espace : -Schéma de cohérence territoriale - Elaboration, mise en oeuvre et évaluation de contrats de développement territoriaux

- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) *. Création, aménagement, entretien des nouvelles zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire les nouvelles ZAC à vocation économique d'une superficie supérieure à deux hectares*
- Constitution de réserves foncières *Aménagement de l¿espace : . Constitution de réserves foncières.*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.*
Développement touristique
- Tourisme *Développement économique : Tourisme : définition et promotion de la politique touristique du territoire, par le biais d'une convention avec l'office de tourisme de Buxy . Sentiers de randonnées : la fourniture, la mise en oeuvre et la maintenance de la signalétique de ces sentiers de randonnées du réseau labellisé « les balades vertes » . Création, entretien et gestion d'aires de camping-cars . Gestion de la taxe de séjour sur le territoire . Création, gestion et entretien des circuits thématiques, proposés par la commission du Tourisme et validés par le conseil communautaire.*
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays *Aménagement de l¿espace : . Coordination avec les autres échelles territoriales : Le Pays du Chalonnais et les autres EPCI, membres du Pays.*
- NTIC (Internet, câble...) *Technique de la communication et de l'information . Composition, impression et diffusion d'un bulletin communautaire . Adhésion au réseau e-bourgogne * Aménagement numérique Etablissement, sur le territoire de l?EPCI, d?infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens des 3° et 15° de l?article 32 du Code des postes et communications électroniques, L?acquisition de droits d?usage à cette fin ou achat d?infrastructures et de réseaux existants, La mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants, L?exploitation des réseaux de communications électroniques, Sous réserve du constat d?une insuffisance d?initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l?autorité de régulation des communications électroniques, la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals. * Actions de développement des activités culturelles et sportives présentant un intérêt pour l'ensemble de la Communauté de Communes, soit parce qu'elles impliquent plusieurs communes ou soit parce qu'elles ont un dimensionnement à minima à l'échelle du territoire de l'intercommunalité.*
- Autres ** Aménagement de l'espace : Gendarmerie : entretien des locaux (clos et couverts) * Mise en oeuvre d'une politique d'accueil de services publics à l'exception des services sociaux du conseil général et de la mission locale.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	S.M. d'Etudes et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Nord Est du Département de Saône et Loire (SMET Nord Est 71) (257103341)	SM fermé	287 994
71	SYNDICAT MIXTE DU CHALONNAIS (200033553)	SM fermé	158 021

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)